

## Déclaration liminaire du CSE du 20 mai 2025 relative à Purple Campus

Le CSE des CCI d'Occitanie s'inquiète de la façon dont les élections professionnelles se déroulent au sein de son organisme de formation, Purple Campus. Si le personnel de Purple ne relève pas de la compétence du CSE, les élus rappellent à la CCI Occitanie qu'elle est à l'origine de la création de cet organisme et du transfert du personnel afférent. A ce titre, elle a une responsabilité et une capacité d'agir, qui nous amènent à lui faire part de la situation par solidarité avec nos ex-collègues CCI.

En l'espèce, le protocole d'accord préélectoral n'a pas obtenu la majorité des signatures nécessaires, en raison notamment d'incohérences répétées dans la transmission des informations concernant les effectifs de l'association.

La DREETS (Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) a été interpellée pour signaler ces dysfonctionnements, et notamment :

- Des désaccords majeurs et persistants sur les effectifs en ETP retenus, qui ne peuvent pas être contrôlés, pour le calcul du nombre de sièges
- La liste des effectifs en ETP a été actualisée au 01/04/2025, mais la liste électorale date du 01/03/2025... Ces potentielles erreurs de données peuvent entraîner une répercussion sur la répartition des sièges. A noter : relance a été faite à l'employeur le 17/04, quia transmis sa réponse le 18/04 à 12h02 juste après le refus des OS à signer indiqué à 12h.
- Les dates d'entrées et de sorties des effectifs ne sont pas précisées,
- Les CDDU, très nombreux, ne sont pris en compte que pour les heures prévues au contrat, à savoir les heures de face à face, sans considérer les heures induites qui découlent mécaniquement du face à face, conformément à la convention collective applicable de l'enseignement privé indépendant.
- La composition du bureau de vote ne respecte pas les dispositions légales, c'est le directeur général qui décide seul du campus d'où seront issus les membres du bureau. Ainsi choisis arbitrairement, en fonction de leur appartenance au siège, la direction pourrait reconduire le même bureau de vote qu'il y a 4 ans pour ne pas avoir à les former au système de vote électronique, bien qu'ont été mis en évidence des défaillances lors des élections de 2021. A l'époque, leur a été communiquée la liste des votants (dates/heures) et des non-votants et en ne respectant pas la confidentialité du vote (R2314-16).
- Les moyens alloués pour la campagne semblent tendancieux et non équitables. Pour exemple :
  - 35h00 sont octroyées aux potentiels candidats, mais ce temps ne comprend pas le temps de trajet entre les sites, qui lui ne serait pas du temps de travail rémunéré selon le projet soumis.

- Si les véhicules de la flotte ne sont pas disponibles, les frais de déplacement et d'hébergement ne seront pas remboursables, les différents sites pouvant être éloigné de plus de 4h00 de route aller...
- L'iniquité dans la mise à disposition des véhicules de la flotte : les représentants des listes majoritaires bénéficiant d'une voiture de fonction pour l'un et d'un véhicule attitré de missions pour l'autre. Pour les autres, l'accès aux véhicules n'est pas prioritaire et les frais de déplacement non pris en charge. A noter : après l'annonce de la non-signature, la direction annonce le 24/04 aux des OS, sans aucune précision sur les assurances données, que la flotte des véhicules ne sera plus mise à disposition ainsi que « potentiellement » l'usage de la messagerie électronique.
- La propagande effectuée par la DRH pour les seuls membres majoritaires de la commission ASC (tous sur la liste majoritaire) en les citant :
  - D'une part dans le compte rendu du bilan social diffusé aux salariés ;
  - D'autre part au travers d'une information collective faite par mail le 18 avril sur la commission logement, qui n'a jamais été active jusqu'à présent, dans laquelle sont surlignés en gras les noms des collègues concernés...

Ainsi fait, l'employeur manque à son obligation de neutralité.

Au regard de toutes ces incohérences, et en votre qualité de mandataire de l'association Purple Campus, nous vous invitons à mettre tout en œuvre pour que les élections se déroulent de façon équitables et transparentes.